ACADÉMIE
DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

RECTORAT
Pôle pédagogique
Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par :
K.Bodet, F.Charensol

Tél. 03 88 23 35 18 / 35 17 / 38 59
Mél : ia-ipr.sti@ac-strasbourg.fr

06 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cédex 09

Strasbourg, le 15 septembre 2023

Karine BODET
Frédéric CHARENSOL
Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
Sciences et Techniques Industrielles

à

Mesdames, Messieurs les professeur(e)s de technologie

s/c de Mesdames les principales, Messieurs les principaux
- collèges (public/privé) -

Objet : lettre de rentrée 2023

Cette présente lettre, qui s'inscrit dans le cadre éducatif national, précise les orientations que l'Inspection Pédagogique Régionale de Sciences et Techniques Industrielles souhaite donner à l'enseignement de la Technologie en collège.

1 - L'école académique de la formation continue

L'offre de formation, en candidature individuelle, sera accessible tout au long de l'année et les inscriptions se feront sur le site de l'EAFC de l'académie de Strasbourg. Ainsi, vous êtes invités à candidater, via le site de l'EAFC, aux formations disciplinaires ou transversales qui vous seront proposées. Deux modalités de candidature sont proposées : une « préinscription » lorsqu'une formation prête à être déployée est déjà programmée, ou un « abonnement » qui est en réalité un appel à manifestation d'intérêt avant la finalisation du projet de formation. La confirmation des candidatures s'effectuera via l'EAFC, toujours en lien avec les inspecteurs, dans des délais qui seront précisés et après avis des supérieurs hiérarchiques.

https://www.ac-strasbourg.fr/formations-disciplinaires-du-second-degre-122515

Nous vous informons que les deux parcours de formation à la préparation aux concours du professorat sont reconduits :

- CAPET interne SII
- AGRÉGATION interne SII

L'inscription s'effectue via la plateforme G.A.I.A, les candidatures sont closes depuis le 08 septembre 2023

2 – Le contexte national

L'enseignement des sciences et de la technologie dès le plus jeune âge est indispensable pour préparer les élèves à leur vie de citoyen dans un monde où les sciences et les technologies occupent une place prépondérante.
Nous vous rappelons la publication du programme de sciences et technologie du cycle 3 au BO n°25 du 22 juin 2023.

Le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse a demandé au Conseil supérieur des programmes de proposer un nouveau programme de technologie pour le cycle 4. Le projet est consultable sur le site du CSP.

https://www.education.gouv.fr/le-conseil-superieur-des-programmes-41570

Il a également souhaité engager une large consultation pour recueillir l'avis et les suggestions de la communauté éducative sur ce projet.

La consultation se déroule du 15 septembre au 29 septembre 2023 inclus.

https://eduscol.education.fr/3206/consultation-sur-le-programme-de-technologie-au-cycle-4

Notre action en faveur de la transition écologique et énergétique repose sur deux piliers : connaître et agir. La formation des élèves sur ces thématiques n'apparaît pas suffisante, à la fois pour fonder leur analyse, faire évoluer leurs comportements et accompagner leur orientation vers les parcours d'études et secteurs d'emplois correspondants. Ceci implique la pérennisation de projets pédagogiques déjà nombreux, portés notamment par les éco-délégués, mais aussi que les écoles et établissements placent la transition écologique et énergétique au cœur de leur projet, notamment au travers de la labellisation E3D des structures scolaires.

3 – Le contexte académique.

Les axes académiques pour l'année 2023-2024 s'inscrivent dans le cadre du projet académique et des priorités nationales :

- Elever le niveau,
- Bâtir une école des droits et des devoirs,
- Nous mobiliser pour une école émancipatrice.

4 – Contribution de l'enseignement de technologie à la politique éducative.

L'enseignement de la Technologie est une composante des enseignements scientifiques au collège et contribue à construire une première représentation du monde dans lequel vivent les élèves et à offrir des ouvertures pour les diverses poursuites d'études. La Technologie construit des compétences chez l'élève qui lui permettent d'appréhender les systèmes techniques dans leur contexte sociétal et environnemental.

La conduite de classe et les outils numériques doivent notamment favoriser l'apprentissage en équipe et les prises d'initiative. Le laboratoire de technologie est le lieu de référence adapté à cet apprentissage.
Sa disposition et son équipement permettent d'y mettre en œuvre les démarches disciplinaires indispensables suivantes, qui ne peuvent objectivement pas être conduites dans une salle banalisée : observation/démontage d'objet technique, modélisation CAO, simulation informatique de comportement, conduite d'expérimentation, conception de solution technique, maquettage/prototypage, organisation et mise en fabrication.
Le guide d'équipement pour les laboratoires de technologie au collège est téléchargeable sur le portail national Eduscol au lien suivant : https://eduscol.education.fr/sti/sites/eduscol.education.fr.sti/files/textes/college//9857-guide-labo-tech-col-550969.pdf
Ce guide recommande une organisation spatiale particulière du pôle de technologie d'un collège. Ce pôle est organisé idéalement en laboratoire(s) et zone dite « de moyens partagés », laquelle est dédiée aux systèmes de prototypage

et aux systèmes didactiques distants. La spécificité des équipements du pôle de technologie, du point de vue usage pédagogique et sécurité, justifie que les professeurs de technologie en conservent la pleine disponibilité.

Le projet de programme du cycle 4 renforce cette volonté de développement d'atelier de fabrication collaboratif de type FabLab. Le thème « Création, conception, réalisation, innovations : des objets à concevoir et à réaliser » place la démarche de projet et les phases de créativités au cœur de cet espace.

Le rectorat poursuit son partenariat avec la MSA et la société TIMKEN afin de créer, équiper des FabLabs dans les collèges et former les enseignants.

5 – La formation académique.

L'organisation de la formation continue spécifique des professeurs de Technologie reste appuyée sur le réseau de douze Collèges Relais en Technologie (CRT) et permettra cette année encore de regrouper tous les professeurs des bassins correspondants au cours de trois demi-journées. Les animateurs des CRT seront réunis à trois reprises. Le groupe d'ingénierie de formation continuera à préparer les contenus des formations de l'année suivante lors de trois journées de travail.
Des ressources sont disponibles en ligne sur le site académique et le site national (voir : 9 - Ressources).
Nous remercions les enseignants pour leur investissement dans la préparation des formations.

L'offre de formation, en candidature individuelle, sera accessible tout au long de l'année et les inscriptions se feront sur le site de l'EAFC de l'académie de Strasbourg. Ainsi, vous êtes invités à candidater, via le site de l'EAFC, aux formations disciplinaires ou transversales qui vous seront proposées. Deux modalités de candidature sont proposées : une « préinscription » lorsqu'une formation prête à être déployée est déjà programmée, ou un « abonnement » qui est en réalité un appel à manifestation d'intérêt avant la finalisation du projet de formation. La confirmation des candidatures s'effectuera via l'EAFC, toujours en lien avec les inspecteurs, dans des délais qui seront précisés et après avis des supérieurs hiérarchiques.

Vous trouverez ci-dessous le lien pour procéder aux pré-inscriptions des formations :
https://www.ac-strasbourg.fr/preinscriptions-et-abonnements-concernant-les-sciences-et-techniques-industrielles-en-lplt-122557

6 – Concours.

La participation aux challenges académiques et nationaux doit permettre de susciter plus de motivation chez les élèves et favoriser le travail interdisciplinaire.
Différents concours peuvent être préparés par les élèves et les classes. Ils présentent l'intérêt de les motiver sur des projets innovants aboutissant à des réalisations qui sont présentées lors de rassemblements sympathiques et stimulants. Les liens suivants présentent des ressources sur différents concours pouvant être menés dans le cadre des EPI :

- « Course en cours » : https://www.course-en-cours.com/fr/
- « Je filme le métier qui me plaît » : https://jefilmelemetierquimeplait.tv/
- « Cybertech» : http://www.cybertech-concours.fr/
- « Les génies de la construction » : https://lesgeniesdelaconstruction.fr
- « CGenial » :https://www.cgenial.org/82-nos-actions/145-concours-cgenial
- « Science Factor » : https://www.sciencefactor.fr
- Projets fusée, drone, ballon-sonde, robotique : https://www.planete-sciences.org/national/
- Challenge First LEGO League : https://kidslab.education/evenements-challenges/fll/
- Concours Made in 3D : https://fondation-lamap.org/participez/concours-made-in-3d

7 – Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR).

Dans le cadre des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R.), les modalités d'évaluation et d'accompagnement des carrières reposent toujours sur des rendez-vous périodiques, conduisant à une co-évaluation des compétences professionnelles par les chefs d'établissement et les inspecteurs.
Les corps d'inspection poursuivront par ailleurs l'accompagnement des personnels, qui pourra prendre, notamment et sans exclusive, la forme de visites en classe, de réunions d'équipe ou d'actions de formation.
Concernant les différents actes de promotion (avancements accélérés aux différents échelons et à la hors-classe, accès à la classe exceptionnelle), nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la capacité de promouvoir les collègues reste contingentée dans des limites strictement définies par les décrets nationaux et reprises dans les lignes directrices de gestion.

8 – Informations pratiques.

La structure de pilotage académique de la Technologie en collège comprend :

- IA-IPR : mail de contact commun : ia-ipr.sti@ac-strasbourg.fr
  Mme Karine BODET (Tél. 06 07 38 57 93),
  M. Frédéric CHARENSOL (Tél. 06 19 72 91 69)
- Chargés de mission de soutien au corps d'inspection : MM. Guido DELLA ROCCA,
- Référent liste de diffusion : M. Guido DELLA ROCCA,
- IAN pour la Technologie : M. Philippe MAYER,
- Responsable du site académique : M. Jean JILGER,
- Référent impression 3D : M. Tanguy PIERHOL,
- Et les formateurs académiques.

9 – Ressources.

Vous trouverez un ensemble de ressources pédagogiques sur le site national Eduscol :
https://eduscol.education.fr/2308/technologie-au-college

sur le réseau national de ressources pour la Technologie :
http://ww2.ac-poitiers.fr/techno-si/spip.php?article1#sommaire_1

ainsi que sur le site académique dédié à la Technologie :
https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/technologie/,

sur l'espace Tribu Continuité pédagogique technologie Alsace :
https://tribu.phm.education.gouv.fr/portal/auth/pagemarker/1/cms/default-domain/workspaces/continuite-pedagogique-technologie-alsace?scope=__nocache&addToBreadcrumb=0&displayLiveVersion=1&pagePath=%252Ffoad%252Fhome-member&pageParams=

sur l'espace Tribu archivant les supports de formation du PAF :

https://tribu.phm.education.gouv.fr/portal/auth/pagemarker/3/cms/default-domain/workspaces/paf-technologie-strasbourg/documents?displayContext=taskbar&scope=__nocache&addToBreadcrumb=0&displayLiveVersion=1

Nous avons bien conscience de l'ampleur de la tâche et des efforts à consentir par chacun, mais nous savons pouvoir compter sur vous pour réussir cette évolution, qui permettra de mettre en place un enseignement plus adapté aux besoins actuels de nos élèves, et qui valorisera la Technologie.

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux enseignants qui rejoignent notre académie et vous souhaitons, à toutes et à tous, une excellente rentrée scolaire.

Les IA-IPR STI

Karine Bodet

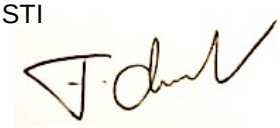

Frédéric Charensol